

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU JURY
D'ADMISSION DU CONCOURS DONNANT ACCES AU
GRADE D'INFIRMIER TERRITORIAL EN SOINS GENERAUX
SESSION 2024**

Le 08 Février 2024 à 11h00 s'est réuni à l'Annexe du Centre de Gestion de la Marne, au Pôle Santé et Prévention situé 6 rue Sainte-Marguerite à Châlons-en-Champagne, le jury d'admission du concours donnant accès au grade d'Infirmier territorial en soins Généraux.

Membres du jury :

Collège représentant les élus locaux :

Madame Marie-Laure WERBROUCK, <i>Maire de Vélye (51)</i>	Présidente du Jury
Monsieur Christian BARTHEN, <i>Adjoint au Maire de Lixing-lès-Saint-Avoid (57)</i>	Membre

Collège représentant les fonctionnaires territoriaux :

Monsieur Rémy STRINGONE, <i>Attaché Territorial, Directeur des Ressources Humaines à Bétheny (51), Représentant de la CAP A du Centre de Gestion de la Marne</i>	Membre
Monsieur Olivier GUYOT, <i>Attaché territorial hors classe au CCAS de Châlons-en-Champagne (51), Représentant du Centre National de la Fonction Publique Territoriale</i>	Membre

Collège représentant les personnalités qualifiées

Madame Delphine MONET, <i>Puéricultrice hors classe, Infirmière puéricultrice, Maison d'Accueil Eleanor Roosevelt, Etablissement de la Protection de l'Enfance, Ville de Paris (75)</i>	Membre
Madame Angélique LAFFOND, <i>Infirmière en soins généraux hors classe, Infirmière coordinatrice, Service de Soins Infirmiers à Domicile, Centre Intercommunal d'Action Sociale, à Bar-le-Duc (55)</i>	Membre

INCIDENT(S) PENDANT L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Le procès-verbal de déroulement de l'épreuve orale n'indique aucun incident.

I- RESPECT DU REGLEMENT

Aucun candidat n'a commis un non-respect du règlement durant l'épreuve orale.

II- RESULTATS DE L'ÉPREUVE D'ADMISSION

Il est attribué à chaque candidat une note de 0 à 20.

Le jury est souverain et est compétent pour prononcer l'annulation d'une épreuve. Le jury ne peut modifier la liste des résultats qu'il a établie et communiquée à l'autorité organisatrice du concours.

Tout candidat à un concours ou examen qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.

Après l'examen des notes obtenues à l'épreuve et après en avoir délibéré, les membres du jury fixent le seuil d'admission à 13,35/20.

Le jury a souverainement déclaré admis 13 candidats.

RCW

CENTRE DE GESTION DE LA MARNE
CONCOURS D'INFIRMIER TERRITORIAL EN SOINS GENERAUX
CANDIDAT ADMIS

Madame BADER Marion Annie Jacqueline Océane
Madame BERNARD Céline
Madame CARTIER Fabienne Delphine
Madame CORDIEZ Mélanie
Madame FRANCKHAUSER Emilie
Madame GRANDJACQUOT Ophélie
Madame HELIES Orlane
Madame JOUGLET Severine
Madame LOZIRON Florence
Madame PENET Nathalie
Madame PHILBERT Aude Marie-Estellita
Madame RIOT Céline
Madame TAVERNIER Stéphanie

Fin de liste
Cette liste comporte 13 candidats

VCLW

SIGNATURES DES MEMBRES DU JURY

Madame Marie-Laure WERBROUCK, Présidente du Jury	
Monsieur Christian BARTHEN,	
Monsieur Rémy STRINGONE,	
Monsieur Olivier GUYOT,	
Madame Delphine MONET,	
Madame Angélique LAFFOND	

MLW